

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

21 francs pour trois mois,

31 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENLUC-QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 13 mai 1848.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 mai 1848, onze heures du matin.

Composition du nouveau ministère nommé par la commission du pouvoir exécutif.

- Ministre de la justice, **CRÉMIEU.**
- Ministre des affaires étrangères, **JULES BASTIDE.**
- JULES FAVRE**, sous-secrétaire d'état.
- Ministre de la guerre par intérim, **CHARRAS**, sous-secrétaire d'état.
- Ministre de la marine, **CASY.**
- Ministre de l'intérieur, **RECURT.**
- CARTERET**, sous-secrétaire d'état.
- Ministre de l'instruction publique, **CARNOT.**
- Ministre des travaux publics, **TRÉLAT.**
- Ministre du commerce, **FLOCON.**
- Ministre des cultes, **BETHMONT.**
- Ministre des finances, **DUCLERC.**
- Maire de Paris, **MARRAS.**
- Préfet de police, **CAUSSIDIÈRE.**
- PAGNERRE**, secrétaire du pouvoir exécutif, avec voix délibérative dans le conseil des ministres.

Le gouvernement est définitivement constitué; nous espérons que le pays verra dans les divers éléments qui le composent autant de gages donnés à l'opinion républicaine démocratique, et que la confiance, résultat nécessaire de la stabilité gouvernementale, renaîtra bientôt dans les esprits. M. Bastide, ministre des affaires étrangères, a pour sous-secrétaire d'état M. Jules Favre, ancien secrétaire-général du ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin; tous deux sont complètement d'accord sur la direction à donner à la politique extérieure de la France, politique de sympathie pour toutes les nations qui aspirent à l'affranchissement politique d'action et d'assistance matérielle, si l'intérêt de la France et le triomphe de la révolution en Europe le commandaient. Ces deux hommes d'état appartiennent à l'opinion démocratique. Le portefeuille de l'intérieur avait été offert à M. Buchez, président de l'Assemblée nationale; mais, sur son refus, il a été donné à M. Recurt, le premier sur la liste des vice-présidents. M. Recurt était, sous le régime déchû, à la tête du comité réformiste radical de Paris. M. Duclerc, sous-secrétaire d'état aux finances, appartenant également à l'opinion démocratique, devient ministre des finances; il a été le collaborateur de M. Garnier-Pagès dans toutes les mesures importantes qu'il a cru devoir proposer au gouvernement provisoire, et que celui-ci a décrétées.

M. le lieutenant-colonel Charras, sous-secrétaire d'état du ministère de la guerre, est nommé ministre de la guerre par intérim. Cette nomination provisoire deviendra sans doute définitive, si, comme tout semble l'annoncer, M. le général Cavaignac, qui est attendu d'heure en heure à Paris, est investi du commandement d'un corps d'armée.

MM. Trélat, Flocon, Carteret, les deux premiers comme ministres, le dernier comme sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, appartiennent également et à plus d'un titre à l'opinion démocratique la plus avancée; MM. Crémieux, Bethmont et Carnot, sans aller jusqu'à la République avant la révolution, sont des hommes sincères, aux vues droites et patrio-

tiques, franchement dévoués aux principes qui désormais vont présider au gouvernement de la France; leur opposition courageuse au régime déchû, les services rendus par eux à la cause de la révolution française, nous donnent l'assurance que la République trouvera toujours en eux des défenseurs inébranlables, pleins de fermeté en même temps que de sagesse. Confiance donc! les glorieuses destinées de la révolution s'accroissent; une ère de grandeur et de prospérité va commencer pour la France; plus que jamais il est vrai de dire que la royauté est renversée et la République irrévocablement conquise.

GASPILLAGE.

Nous venons de visiter ce qu'on appelle un chantier national et nous sommes confondus de ce que nous avons vu, nous sommes navrés de l'incurie qui préside à de telles entreprises. Depuis deux mois on a fait un acte juste, utile, politique, en donnant du travail à ceux qui en manquent; mais nous répétons ce que nous avons déjà dit à ce sujet, qu'on aurait pu trouver des travaux utiles au lieu de stériliser la main-d'œuvre. Nos premières observations n'ont servi à rien.

Il est arrivé, il y a quelques jours, que deux ou trois mille ouvriers inoccupés ont demandé du travail; plein de sollicitude pour eux, M. le commissaire du gouvernement a fait appeler des ingénieurs et les a invités à lui indiquer des travaux à exécuter. Sait-on comment ils ont répondu à cet appel? Cela est incroyable, et pourtant cela est vrai: ils ont imaginé d'ouvrir des chantiers pour commencer un prétendu chemin de fer de Lyon à Genève par le Dauphiné. Aussitôt on a fauché les prés, coupé les seiges verts, ouvert des murs, sans que nulle expertise eût constaté l'état des lieux, sans que nul jury eût prononcé et fixé l'indemnité à accorder aux cultivateurs. Les propriétés ont été envahies, comme on ferait si on avait à se défendre contre une armée d'invasion, alors que la nécessité fait loi. Nous avons vu des ouvriers consternés d'être obligés de fouler aux pieds la récolte.

Mais puisque l'on commence ainsi le chemin de fer de Lyon à Genève, il y a sans doute une compagnie disposée à l'exécuter? Pas le moins du monde; au temps de la fièvre des chemins de fer, on a fait trois projets, mais personne ne s'est présenté pour établir un rail-way qui, en raison des difficultés et du coût des travaux, n'aurait pas donné deux pour cent du capital engagé. Peut-être a-t-on voulu répondre à une pensée du gouvernement en exécutant aux frais de l'Etat? Non; si le gouvernement entrait dans cette voie, la seule logique, nous aimons à croire qu'il ferait des choses sérieuses, qu'il commencerait par relier entre eux les tronçons des grandes artères, qu'il songerait à unir Lyon à Avignon, et ne dévasterait pas les champs cultivés pour aboutir à une entreprise folle.

Une nécessité impérieuse, dira-t-on peut-être, commandait d'employer des hommes inactifs; on indemniserait plus tard les propriétaires; c'était une question d'humanité; on n'avait pas de travaux utiles à entreprendre, et l'on a mieux aimé faire des choses stériles que de ne rien faire et de laisser les ouvriers désœuvrés. Prétexte que cette excuse-là! Il y avait des travaux utiles à continuer à deux pas de ceux que l'on vient d'entre-

prendre. Le boulevard d'enceinte de la Guillotière, qui va de la Tête-d'Or à la Mouche, est brisé sur la route d'Heyrieux, de cette route au fort Lamothe, sur une longueur d'environ deux cents mètres. En le poursuivant sur sa largeur ordinaire de quinze à seize mètres, avec sa hauteur de deux mètres, en creusant le fossé extérieur qui l'accompagne, on pouvait occuper un nombre considérable d'ouvriers. On n'y a pas songé. On nous répondra que c'est le génie militaire qui est chargé de ces travaux et qu'il n'a pas de fonds. Bien trouvé, ma foi! Qui fournit des fonds au génie? L'Etat. Qui paiera les travaux inutiles que l'on exécute aujourd'hui? L'Etat. Toujours l'Etat; rien n'était donc plus facile que de trouver une occupation sérieuse aux travailleurs. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? L'explique qui pourra.

On cherchera mille excuses à la faute que l'on commet; on dira qu'il n'était pas possible d'employer sur une si petite étendue tous ceux qui attendaient, que les chantiers eussent été trop rapprochés; c'est encore là un prétexte futile. Qu'on en juge: à quelques mètres de la voie inutile que l'on vient d'ouvrir il y a une magnifique route départementale qui reste inachevée. C'est la nouvelle route d'Heyrieux; elle est faite sur le département de l'Isère; elle vient, sur celui du Rhône, se briser au milieu des terres, à Parilly, lieu du Puyssor, dans la commune de la Guillotière. Voilà le chemin qu'il fallait continuer pour mettre en communication les deux rives du Rhône; c'eût été là un travail productif. Mais non, on a mieux aimé en commencer un autre qui ne servira à rien; car, encore une fois, le chemin de fer de Lyon à Genève ne se fera pas.

C'est quand les routes ferrées, qui semblaient dans les meilleures conditions, donnent de déplorables résultats, qu'on ose en entreprendre qui ne peuvent offrir que des pertes! Si ce n'est pas là du gaspillage, qu'est-ce donc? Si l'on remuait de la terre dans des landes incultes, si l'on asséchait des marais, on rendrait peut-être quelque service au pays, et, dans tous les cas, on n'aurait à regretter que le prix de la journée des ouvriers, quatre à cinq mille francs par jour; mais point du tout; on se jette sur des champs admirablement cultivés, qui ont une valeur de six à sept mille francs l'hectare, couverts de moissons qu'il faudra payer; on gaspille le présent, on endette l'avenir.

Une autre absurdité de MM. les directeurs des travaux. A la campagne on commence à travailler de bon matin, au frais; on dort ou on se repose durant les heures où la chaleur est trop forte, puis on poursuit la journée jusqu'au soir. Dans les chantiers nationaux on fait tout le contraire; on va très tard sur le champ de travail; on y reste au gros soleil, et on se retire à cinq heures. Avec une méthode stupide comme celle-là, que veut-on que fassent des ouvriers?

Il y a là gaspillage d'argent, alors que le trésor public est obéré, la France accablée par sa dette et par ses charges de chaque jour que viennent augmenter les éventualités de la guerre; gaspillage de temps, richesse des individus et des nations; gaspillage de récoltes, le plus bête de tous les crimes.

Nous parlons chaque jour de l'organisation du travail; mille plans sont élaborés, une commission siège au Luxembourg et publie des rapports vraiment remarquables et pleins d'intérêt.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 MAI 1848.

LA MANSARDE.

(Voir le Censeur du 6 mai.)

Frédéric, comme on voit, était un profond moraliste.

— Mais, saperlotte! je meurs de froid, murmura-t-il après un instant de silence; je ne pourrai jamais dormir sur ce mauvais tabouret qui ne me soutient qu'à demi!... Au diable les femmes!... Si j'avais donné l'hospitalité à un homme, j'aurais du moins conservé la moitié de mon lit!... Je sais bien qu'elle ne pouvait guère... et puis, je lui ai dit sottement que j'avais un lit de repos... Il est jolî le lit de repos... Peut-être que si elle savait...

Il regarda encore la porte en poussant un profond soupir.

— Allons, Frédéric, mon ami, résigne-toi, une nuit est bientôt passée.

Il étendit ses deux bras, les croisa sur la table, souffla la chandelle par mesure d'économie, laissa tomber sa tête sur ses bras, et les yeux fermés, vit passer et repasser vingt fois l'image de sa belle inconnue. Puis, enfin, comme à vingt ans on dort partout, il s'endormit en murmurant :

— Mon Dieu... qu'elle est jolie!

Lorsqu'il s'éveilla, glacé, moulu, brisé, le jour commençait à poindre par la petite lucarne. Frédéric se sentait si engourdi, qu'il pouvait à peine se remuer.

— Allons, dit-il, je vais me mettre à mon balcon; l'air du matin me remettra.

Il prit son tabouret, le porta sur la lucarne et monta sur cet humble piédestal pour respirer à l'aise. Du point où il était placé, il dominait les nombreuses cheminées de Paris que les premiers feux du jour commençaient à dorer. Peu à peu, il vit le pâle soleil d'hiver monter à l'horizon, puis les cheminées fumer. Puis il entendit les bruits de la rue arriver jusqu'à son sixième étage.

— Voilà, pensa-t-il, un poste d'observation qui ne me permet pas d'observer grand-chose. Cela devient d'une monotonie désolante. Je ne puis guère que compter combien il y a autour de moi de gens assez heureux pour avoir les moyens d'allumer du feu à sept heures du matin. Et si ma visiteuse est une grande dame et ne se lève qu'à onze heures... Ah! j'ai bien peur de n'avoir été qu'un sot!

Ce disant, il frappa du poing avec colère sur le bord de la lucarne, et ce mouvement, soit qu'il eût ébranlé trop fortement le tabouret, soit que celui-ci eût gémî trop long-temps sous le poids de Frédéric, ce mouvement, disons-nous, détermina une catastrophe que notre jeune homme aurait dû prévoir. Un des pieds du tabouret cria et se rompit; le piédestal s'affaissa,

et Frédéric alla rouler avec bruit sur le plancher. Un cri d'effroi partit en même temps de la chambre voisine, et la douce voix de l'inconnue se fit entendre à travers la porte.

— Mon Dieu! Monsieur, que vous est-il donc arrivé?

— Moins que rien, Madame, répondit Frédéric qui s'était vivement relevé et se frottait l'épaule tant soit peu endolorie. Un buste de Cujas que j'ai fait tomber de son socle.

— Ah! mon Dieu! que j'ai eu peur!

— Est-ce que vous êtes visible, Madame?

— Oui, Monsieur.

— Alors... si vous aviez la bonté de tirer le verrou.

— Ah! c'est vrai... j'oubliais...

Le verrou fut tiré; et Frédéric, rentré dans sa chambre, jeta un furtif regard sur son lit; il n'était pas défait.

— Comment, Madame, vous ne vous êtes pas couchée?

— Non, Monsieur, répondit-elle en souriant doucement. Je n'ai pas voulu être si bien, quand j'avais toute raison de penser que vous étiez si mal. J'ai approché seulement cette chaise près du lit, et j'ai parfaitement dormi, la tête sur l'oreiller.

— Pardieu! pensa-t-il, puisqu'elle ne s'en servait pas, elle aurait bien dû m'y laisser prendre place.

Il leva les yeux, et, en contemplant ce gracieux visage plein de distinction, et que les émotions et la fatigue avaient pâli, en rencontrant ces beaux yeux noirs arrêtés sur lui avec je ne sais quelle expression pleine de douceur et de reconnaissance, il se sentit ému au fond de l'âme, et oublia le froid, les fatigues de la nuit, sa chute, et il pensa que cette charmante femme, avec ce doux sourire et ce regard ravissant, lui ferait faire mieux encore et l'amènerait jusqu'à lui sacrifier sa vie.

L'inconnue lut-elle dans la pensée de Frédéric que le regard ravi qu'il arrêtait sur elle suffisait à la troubler? Je ne sais, mais une brûlante rougeur couvrit ses joues; ses yeux se détournèrent et son embarras devint extrême. Frédéric s'en aperçut, et, loin que le trouble de sa compagne l'enhardît, il devint lui-même aussi embarrassé qu'elle. Puis il songea avec effroi que l'heure du déjeuner approchait, et qu'il n'avait absolument rien. Il prit son chapeau.

— Madame, dit-il, vous êtes ici chez vous; je vais commander votre déjeuner... et je reviens.

— Comment, Monsieur... vous causer un tel embarras...

— Dites donc, Madame, un bonheur. Déjeuner ainsi tête-à-tête avec vous, moi qui suis toujours seul, et quelquefois si triste... Oh! oui, c'est du bonheur! Je cours et je reviens.

En effet, il bondit hors de la chambre, descendit rapidement ses six étages, courut et gravit rapidement les quatre étages de l'heureux ami qui, la

veille, lui avait donné des cigares de la Havane.

— Bonjour, mon bon, dit Frédéric en tombant comme une bombe auprès du lit de son ami qui dormait encore.

— Hein! qu'est-ce? fit celui-ci. Comment! c'est toi, Frédéric?

— Oui, ça va bien? et moi aussi. Prête-moi vingt francs.

— Ah! allons donc! hier, je t'ai offert ma bourse, et tu avais refusé. C'était mal de la part d'un ami.

— Oui, hier, je t'ai remercié; aujourd'hui j'accepte, prête-moi vingt francs.

— De tout mon cœur, mais attends au moins que je m'habille.

— Non, mon cher Auguste, je n'ai pas une minute à perdre.

— Ah! au diable! Puisque-tu es si pressé, ouvre ma commode, et prends ce qu'il te faut.

— Ah! mon bon, mon cher Auguste, tu me sauves la vie!

Frédéric prit ses vingt francs, descendit les escaliers quatre à quatre, entra chez un restaurateur à vingt-deux sous, où il dîna quand il était en fonds, et commanda un petit déjeuner délicat. Puis il s'arrêta chez la fruitière du coin, lui enjoignit d'envoyer tout de suite chez lui deux falourdes, et, le cœur joyeux, il remonta ses six étages, en pensant au bonheur qu'il allait avoir de se trouver assis à sa petite table, à côté de sa belle inconnue.

En entrant dans sa chambre, il jeta un rapide regard autour de lui; la jeune femme ne s'y trouvait pas. Il sentit son cœur se serrer. Il courut au cabinet, il l'ouvrit: personne.

— Partie!... dit-il? partie!... Et pas un mot... Rien, pas un souvenir... O mon Dieu!... Ai-je rêvé?... Est-ce que je deviens fou?...

Mais non, la chaise était toujours près du lit, et sur l'oreiller on voyait encore la place où s'était posée la jolie tête de l'inconnue. Frédéric explora de nouveau les rares recoins de sa petite chambre; enfin il s'arrêta près de sa cheminée. Sur la pierre que le pinceau du peintre avait barbouillée avec la prétention de la faire ressembler au marbre, une petite bague en or avait été posée. Cette bague était un simple anneau que deux petites mains réunissaient. Frédéric la prit avec émotion et la passa à son doigt.

— Tu ne me quitteras jamais! dit-il; et désormais je ne prendrai nul repos que je n'aie retrouvé celle qui te laisse en mes mains comme un souvenir.

Hélas! on apporta le déjeuner que le pauvre Frédéric fut obligé de manger seul, en étouffant de gros soupirs. Il dut se chauffer avec les deux falourdes dont il avait espéré que la joyeuse flamme brillerait pour l'inconnue. Il était seul, bien seul, et il se prenait à croire qu'une fée malicieuse s'était jouée de lui, et était venue, céleste ou diabolique vision, lui faire rêver un bonheur qu'il ne devait jamais connaître.

De ce jour, ce fut fini des joyeuses réunions d'étudiants, des bals de la Chaumière et de la poursuite des grisettes. Frédéric n'avait qu'une idée

Il n'est pas douteux qu'on soumette bientôt aux législateurs quelque projet sur cette importante matière, et voilà l'exemple d'organisation que l'on donne au pays, dans une ville vouée tout entière à l'industrie ! Nous en rougissons, nous en sommes humiliés.

Quelques jours après la révolution, nous demandions que le gouvernement vint au secours de notre ville en faisant des avances et des commandes aux fabricants de soieries, sauf à faire vendre les produits sur les marchés éloignés par les soins de nos agents consulaires, ou du moins sous leur inspection. La réalisation de cette idée aurait eu l'avantage de donner de l'ouvrage aux femmes et aux enfants qui ne peuvent pas en trouver dans les chantiers nationaux et aux ouvriers tisseurs tout-à-fait dépayés dans des travaux de terrassement. On venait ainsi au secours des producteurs de soie, au secours du commerce; en supposant que l'Etat eût avancé de la sorte une somme de huit à dix millions et que, dans la vente des produits manufacturés, il eût éprouvé une perte de 20 à 25 p. 0/0 résultant de la nécessité de vendre, et par conséquent de l'offre, le trésor public eût perdu deux ou trois millions; mais il eût fait des travaux utiles, noué ou entretenu des relations commerciales avec l'intérieur; dans ce système, les ouvriers de l'industrie la plus importante étant occupés, l'autorité départementale pouvait renvoyer les hommes habitués aux travaux des campagnes où l'on manque de bras, où ils auraient trouvé de l'occupation, et ouvrir enfin des chantiers nationaux pour ceux que les autres industries laissent forcément chômer. Dans le système qu'on a choisi, on dépensera trois millions et plus peut-être, et l'on ne produira rien. KAUFFMANN.

Notre correspondance nous apprend qu'un agent polonais est arrivé à Paris pour demander des secours au gouvernement français; d'un autre côté, il est officiellement annoncé que l'ordre a été donné d'armer plusieurs de nos vaisseaux sur le pied de guerre. Déjà notre armée des Alpes est prête à s'ébranler.

Le vent est donc aujourd'hui à la guerre. La France ne l'a pas demandée. M. Lamartine a suffisamment prouvé, par tous ses écrits et toutes ses paroles, son ferme désir de maintenir la paix. Personnellement il a peu de goût et beaucoup de défiance à l'égard des gloires militaires. Si donc nous déployons nos drapeaux sur nos frontières, la France peut dès à présent être assurée que c'est l'Europe qui l'aura voulu, et tous les peuples sauront que ce n'est pas l'esprit de conquête qui nous aura mis les armes à la main; mais l'esprit de liberté et de fraternité qui sera toujours la véritable inspiration de la politique française.

D'après une note communiquée au National par le comité de l'émigration polonaise, il paraîtrait que l'empereur d'Autriche et le czar Nicolas auraient conclu une alliance défensive et offensive, relative à la conservation réciproque de leurs états.

Le cabinet de Prusse attend pour se prononcer que les dispositions de l'Allemagne à son égard lui soient connues.

Nouvelles d'Italie.

BRESCIA, 7 mai. — Hier matin les troupes piémontaises étaient sous les armes sur toute la ligne, depuis Somma-Campagna jusqu'à Pastrengo et Piovezzano; elles formaient un effectif de 20,000 hommes qui ont marché sur Vérone, et la bataille s'est engagée entre Lugagnana et la Croix-Blanche, près de Vérone. Les troupes piémontaises ont avancé et ont occupé les plus importantes positions, entre autres celles du mont Saint-Léonard qui domine Vérone du côté de la porte Saint-Georges; position qui, à raison de son importance, a été vivement défendue par les Autrichiens. Nous n'avons pas de détails; mais les dernières nouvelles d'hier soir annoncent que les Autrichiens se sont retirés dans le plus grand désordre à Vérone et dans les forts, abandonnant toutes les positions attaquées.

ROME. — Les propositions faites à Pie IX dans le but de concilier les devoirs du prince avec la conscience du pontife sont :

- 1° Sa médiation pour la paix entre les parties belligérantes.
- 2° Sa non-opposition au cours des opérations militaires.
- 3° Première condition de la paix :

fixe : retrouver son inconnue. Aussitôt que ses travaux lui laissent une heure de liberté, il court dans les rues, dans les promenades publiques. Plus que jamais il déjeûnait avec une flûte trempée dans un verre d'eau, dinait avec deux sous de petit salé, et se passait de feu, pour pouvoir aller le soir dans les théâtres, aux plus humbles places, il est vrai, mais d'où il pouvait du regard explorer toute la salle. Recherches vaines; nulle part il ne rencontra sa mystérieuse visiteuse.

Parfois il rentrait chez lui, dépité, désespéré : — Bath ! se disait-il avec colère, je suis bien fou de songer ainsi à une femme qui se sauve de je ne sais qui, à dix heures du soir, vient passer la nuit chez un jeune homme, et disparaît le lendemain matin... sans se faire connaître... sans laisser un mot de remerciement. Pour s'envelopper d'un pareil mystère... il fallait certes qu'elle eût de graves raisons... peut-être fort peu honorables...

Puis il se rappelait son air de candeur, la chasteté empreinte sur son front... le verrou tiré et la petite bague laissée sur la cheminée, gage touchant de sa reconnaissance; et il terminait sa péroraison par ces mots :

— Si je ne la retrouve pas, je deviendrai fou !
Cependant, près d'une année s'écoula, et notre pauvre Frédéric ayant perdu toute espérance était devenu sombre et rêveur. Il se raisonnait du mieux qu'il pouvait. Il y avait folie, il se l'avouait, de conserver le souvenir d'une femme qu'il ne reverrait peut-être jamais, qu'il ne connaissait pas, et qui lui était apparue dans des circonstances au moins étranges. Mais, je vous demande un peu si l'on a jamais gagné sa cause en raisonnant avec l'amour.

Frédéric, qu'il dormait ou qu'il veillât, voyait toujours les traits charmants de son inconnue; et s'il avait voulu justifier cet amour qui s'était si despotiquement emparé de lui, il l'aurait fait en disant :

— Je l'aime, parce que je l'aime.
Raison stupide et sublime en même temps, et contre laquelle se brisent tous les raisonnements des sages.

L'époque des vacances était arrivée. Frédéric voyait partir tous ses camarades, et il devait, lui, rester à Paris. Les frais de voyage s'opposaient à ce qu'il allât embrasser sa famille. Mais, un beau jour, Auguste, ce joyeux ami qui lui avait donné des cigares et prêté vingt francs, entre brusquement dans sa chambre.

— Allons, dépêche-toi, Frédéric, fais ton paquet et suis-moi : nous partons ?

— Nous partons ?

— Oui, une bonne voiture nous attend. Nous allons passer nos vacances à Saint-Germain, chez ma tante.

— Mais, je n'ai pas le plaisir de connaître ta tante.

— Une excellente femme, tu verras. Ma tante Danville a soixante ans

La nationalité de l'Italie et son entière indépendance de l'étranger. — L'expulsion des armées autrichiennes du sol italien. — La convocation à Rome d'une diète présidée par le pape.

4° A défaut d'acceptation de ces conditions, poursuite des opérations de la guerre avec le consentement du saint-père, son approbation et même le concours de ses armes.

Paris, le 11 mai 1848

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Du moment que l'Assemblée nationale avait admis le principe de la formation d'une commission de gouvernement intérimaire composée de cinq membres, il était facile de prévoir que MM. Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Marie seraient nommés membres de cette commission. Seulement, ce que l'on ne prévoyait pas, c'est que M. Arago figurerait en tête de la liste et que M. Lamartine n'y tiendrait que l'avant-dernier rang. M. Lamartine, depuis deux mois et demi, avait été considéré comme le membre le plus éminent du gouvernement provisoire, et on voyait généralement en lui l'homme de la situation. Comment donc se fait-il qu'il ait obtenu bien moins de suffrages que MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie. Cela vient de ce que dans la question qui, la veille, avait occupé l'Assemblée, le parti rétrograde avait été mécontent de voir M. Lamartine s'allier avec M. Ledru-Rollin. Mais, pourquoi aurait-il rompu avec la portion la plus active, la plus énergique du parti républicain. Devait-il faire de M. Ledru-Rollin et de ses amis des adversaires, quand il pouvait en faire des auxiliaires? Était-il juste et politique de repousser du pouvoir, deux mois et demi à peine après la révolution, les hommes qui avaient le plus contribué à cette révolution? Fallait-il renouveler la faute qui fut commise quelques mois après la révolution de juillet, lorsqu'on enleva à Lafayette le commandement en chef des gardes nationales de Paris et de la banlieue, lorsqu'on força M. Dupont (de l'Eure), par les dégoûts qu'on lui infligeait, par les résistances de toute espèce qu'il rencontra à chaque mesure, conformément à l'esprit de la révolution qu'il voulait prendre, de donner sa démission de garde-des-sceaux.

Le vote d'hier est le plus important qui ait eu lieu depuis l'avènement de l'Assemblée nationale. Ce n'est véritablement qu'à partir du 10 mai que nous avons un gouvernement, et ce gouvernement, il faut bien le dire, est l'expression la plus sincère des sentiments qui dominent dans la représentation du peuple français.

— On avait pensé que le *Moniteur* annoncerait ce matin la nomination du nouveau ministère, mais cela n'était guère probable. Avant de désigner les titulaires des portefeuilles qui sont en ce moment vacants, il faut que la commission de gouvernement s'organise elle-même; il faut qu'elle tombe d'accord sur la conduite qu'elle croira devoir tenir. En vain dirait-on que MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin ayant fait partie du gouvernement provisoire, ils apporteront dans le gouvernement intérimaire toutes les opinions et toutes les tendances qu'ils ont eues jusqu'à présent. Il n'en saurait être ainsi. Il est impossible qu'ils ne tiennent pas grand compte des dispositions de l'Assemblée nationale. C'est à connaître l'esprit de cette Assemblée et à y conformer leur conduite que tous leurs efforts doivent tendre aujourd'hui. De là pour eux la nécessité de ne pas trop se presser dans les résolutions qu'ils auront à prendre. Nous croyons toutefois qu'il ne s'écoulera pas quarante-huit heures sans que le nouveau cabinet soit nommé, et nous espérons que sa composition donnera satisfaction au pays. Qu'on place à la tête de chaque département ministériel des hommes sincèrement républicains, d'une honnêteté éprouvée, d'une capacité reconnue, des travailleurs infatigables, car jamais il n'y eut tant à faire, et la France reprendra confiance, et l'avenir se présentera à elle avec toutes les perspectives de grandeur et de prospérité qu'elle peut, qu'elle doit attendre du gouvernement républicain.

— M. Louis Blanc, à la fin de la séance d'hier, avait proposé à l'Assemblée de décréter la création d'un ministère du progrès. L'Assemblée a repoussé la proposition de M. Blanc.

Elle a ensuite décidé, à l'unanimité, qu'il serait créé dans son sein une commission d'enquête qui serait chargée de rechercher immédiatement les moyens d'améliorer le sort des travailleurs.

— On assure qu'un agent du prince Czartoriski est arrivé à Paris cette nuit, et qu'il apporte une demande de secours adressée directement à l'Assemblée nationale.

Assemblée Nationale.

FIN DE LA SÉANCE DU 10 MAI.

Le citoyen **WOLOWSKI** : Citoyens, avant de vous entretenir d'une grande cause, j'ai voulu attendre que la France eût un gouvernement. La France a un drapeau sur lequel elle doit inscrire une double devise : Jus-

lice à ceux qui sont opprimés; travail à ceux qui souffrent. Demain, je vous ferai la proposition de constituer immédiatement un comité du travail tiré de votre sein. Aujourd'hui, je vais vous entretenir d'une autre question. Je veux vous entretenir de l'avant-garde de la France, qui est décimée par les massacres, la noble et malheureuse Pologne.

Citoyens, l'avant-garde de la France est en danger à Cracovie et en Galicie. La France, ainsi que l'a dit M. de Lamartine, tient à tous les peuples Polonais l'ont-ils pas toujours été les frères de la France?

Voici un document que je viens de recevoir des habitants de Cracovie, de Galicie et de Posen.

Attaqués de tous côtés par les trois cours du Nord, ils viennent s'adresser à la France, et espèrent que la France républicaine n'agira pas comme la France monarchique, qui, pendant sept ans, n'a fait pour la Pologne que de vaines protestations.

La cause de la Pologne est la cause de la liberté et de la civilisation; un malentendu a séparé la Pologne de l'Allemagne; il appartient à la France de réparer ce malentendu. Tant que l'injustice qui a frappé la Pologne ne sera pas réparée, la paix ne pourra pas se rétablir définitivement; la guerre sera toujours imminente. Nous avons à remporter en France la victoire la plus noble; il faut que nous triomphions de la misère et du prolétariat; nous n'y réussissons que quand nous aurons assuré la paix en rendant à la Pologne sa nationalité.

En 1830, on disait en Pologne : Malheureusement, Dieu est trop haut, et la France est trop loin. Eh bien! citoyens, rapprochons nous de la Pologne; nous pouvons, nous devons agir pour cette nation amie. Sous le gouvernement déchu, on disait que la nationalité polonaise ne périrait pas; disons, nous, plus sérieusement, que nous ne la laisserons pas périr.

Je dépose la demande des habitants de Posen, de Cracovie et de Galicie, sur le bureau de l'Assemblée, et je m'adresse au pouvoir exécutif que nous venons de nommer, pour lui recommander la Pologne, et à l'Assemblée nationale pour qu'elle fasse appel, par une proclamation, à la nation allemande.

Le citoyen **BUCCOX** espère qu'on ne songera pas à entourer la République d'institutions monarchiques. (Bravo!) Notre République doit être unitaire, mais elle doit être aussi démocratique; il faut, en outre, qu'elle soit humanitaire. (Bravo!)

L'orateur part de ces prémisses pour indiquer le but que l'Assemblée doit signer à ses travaux, et il en conclut que la France doit s'associer aux souffrances et aux douleurs de la Pologne. Il appuie, en conséquence, la motion du préopinant. Son discours se termine par la proposition qu'une adresse soit envoyée à tous les peuples du monde, au nom de l'Assemblée nationale, adresse contenant l'exposé de ses doctrines et de ses espérances.

Le citoyen **LAMARTINE** : Je accepte et je réponds en deux mots à la dernière observation de l'honorable préopinant.

Le principe de la France, dans ses relations extérieures, le genre de concours qu'elle entend donner aux peuples, ont été promulgués à diverses reprises et clairement définis; ces principes ont obtenu et obtiendront, je crois, l'assentiment de cette Assemblée.

Nous y serons fidèles; le drapeau français ne s'avancera qu'à son heure; mais qu'on le sache bien, quand il se sera avancé il ne reculera jamais. (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen **D'ARAGON** prie l'Assemblée de fixer un jour pour les interpellations qu'il se propose d'adresser au ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire.

Le citoyen **LAMARTINE** : Je serai toujours prêt à donner toutes les explications, toutes celles du moins qui pourraient sans inconvénients être données à cette tribune; mais il conviendrait d'attendre quelques jours encore.

Le citoyen **LOUIS BLANC** monte à la tribune et rend compte de la position personnelle que lui ont faite la révolution et la question du travail. Il demande la création immédiate d'un ministère du travail et du progrès...

Il bruit couvre la voix de l'orateur.

Il parle des calomnies dont il a été abreuvé.

Je me reprends, et je dis que j'ai été ému, mais pas le moins du monde découragé.

J'ai pris en mains la cause du peuple.

Toute la chambre se lève, et, d'une voix unanime : Nous sommes tous ici le peuple; nous voulons tous le bonheur du peuple; vous n'avez pas le droit de parler seul au nom du peuple.

Le tumulte est effroyable.

Aux voix! aux voix!

Le citoyen **PEUPIN** a la parole. Il joint ses prières à celles du citoyen Louis Blanc, pour que la chambre s'occupe immédiatement de la question des travailleurs; mais il combat la création d'un ministère du progrès, parce qu'il ne connaît pas de ministère de la routine.

Le citoyen **PRÉSIDENT** met aux voix la question de savoir si l'Assemblée entend créer un ministère du travail et du progrès. (Violentes réclamations.)

L'Assemblée décide, à l'unanimité, que le ministère du travail ne sera pas créé.

Le citoyen **PRÉSIDENT** met aux voix la création de la commission d'enquête des travailleurs. Elle est votée à l'unanimité.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSUREUR.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BUCHEZ.

SÉANCE DU 11 MAI.

A midi et demi la séance est ouverte et le procès-verbal adopté, Un membre propose à l'Assemblée de revenir sur la proposition faite hier par le citoyen Barbès, et qui consistait à dire que la durée de la commission exécutive ne serait que d'un mois.

par l'âge, vingt ans par le cœur et l'esprit. Depuis huit jours que je suis chez elle, nous ne parlons que de toi; elle meurt d'envie de te connaître et m'envoie te chercher. En route.

Frédéric fit bien encore quelques objections. Il lui en coûtait d'ailleurs de quitter Paris, où il espérait toujours vaguement retrouver la dame de ses pensées. Mais Auguste, avec cette fougue qui se rencontre dans les jeunes gens au cœur droit, aimant et chaleureux, insista avec feu; lui-même fit un petit paquet indispensable à Frédéric, et il l'entraîna jusqu'à la voiture de sa tante qui l'attendait à la porte. Son ami dut se laisser conduire.

Lorsque la voiture arriva à Saint-Germain, elle s'arrêta devant une élégante maison de campagne qui témoignait du bon goût de sa maîtresse. Un délicieux parterre, rempli de fleurs charmantes, s'étendait devant la maison qu'une couronne de feuillage surmontait gracieusement, pour indiquer que derrière cette habitation si coquette s'ouvrait un magnifique jardin.

Auguste entraîne joyeusement son ami et, sans laisser au domestique qui les précédait le temps de les annoncer, il entra dans le salon en disant :

— Victoire, ma bonne tante! victoire! le voilà.

Frédéric, assez embarrassé de cette singulière présentation, s'inclina profondément devant M^{me} Danville.

— Soyez le bienvenu, monsieur Dumont, dit l'aimable dame; l'amitié que vous avez pour mon neveu, les brillantes espérances que vous donnez, l'estime que votre conduite inspire à tout le monde, m'ont fait désirer ardemment de vous voir chez moi, et si la compagnie d'une vieille femme ne vous effraie pas trop...

— Ah! madame, dit Frédéric, vous me voyez confus de tant de bonté, et le temps que vous me permettez de passer auprès de vous sera le... plus... le...

Frédéric s'arrêta, balbutiant, tremblant. C'est qu'en levant les yeux sur la vieille dame, il avait vu près d'elle, assise et souriante, une jeune femme vêtue de noir. Et cette jeune femme c'était son inconnue.

Il demeura immobile, muet, terrifié. Il eut un moment de vertige; son cœur battait à rompre sa poitrine. Un moment il eut la folle pensée de tomber aux genoux de cette jeune femme en s'écriant : Est-ce vous, Madame?... Mon Dieu! est-ce bien vous ?

Sans doute la belle inconnue avait deviné ce qui se passait dans l'âme du jeune homme, car d'un mouvement rapide elle posa son doigt sur ses lèvres, comme pour lui imposer silence.

M^{me} Danville ne s'aperçut pas ou feignit de ne pas s'apercevoir du trouble de Frédéric, et se tournant vers son neveu :

— Auguste, dit-elle, conduisez M. Dumont dans l'appartement qui touche au vôtre, et jusqu'au dîner liberté tout entière.

Frédéric s'inclina de nouveau et suivit son ami. Il y avait encore cinq ou six personnes dans le salon, mais il était si troublé qu'il ne les vit pas.

En arrivant dans la chambre qui lui était destinée, et lorsque le domestique qui lui apportait ses effets fut sorti, Frédéric saisit la main de son ami en s'écriant :

— Au nom du ciel! qui est-elle? comment est-elle ici? son nom! son nom!

— Le nom de qui ?

— Le nom de cette jeune femme qui était là dans le salon.

— Il y avait trois jeunes femmes dans le salon.

— Ah! je n'ai vu qu'elle, moi!

— Oui, mais moi je les ai vues toutes, et comment veux-tu que je sache?...

— Mais celle qui était près de ta tante, et qui porte le deuil...

— Ah! la meilleure amie de ma tante, Lucile.

— Lucile!... et son autre nom ?

— M^{me} de Lalande.

— Mariée! dit Frédéric douloureusement.

— Veuve depuis huit mois, mon ami.

— Veuve! répéta Frédéric avec stupeur, en se laissant tomber sur un fauteuil; veuve depuis huit mois! c'est-à-dire un mois après cette soirée... Oh!... mais qu'est-ce donc ?...

— Ah ça! mais que se passe-t-il dans ta tête? est-ce que tu connais M^{me} de Lalande ?

— Moi... mais je ne sais trop... peut-être bien... Mais ne m'interroge pas, je ne puis parler en ce moment.

— C'est étrange.

— Deux mots seulement. Tu connais beaucoup, toi, M^{me} de Lalande.

— Ma tante l'a vue naître.

— Et sa vie a été...

— Assez triste, et irréprochable. Mariée à seize ans à ce vieillard, et un ancien marin, dur et brutal, elle a beaucoup souffert sans se plaindre, et le seul bonheur que ma tante lui ait jamais connu, c'est d'avoir été veuve à dix-neuf ans. Mais pourquoi ces questions ?

— Plus tard peut-être je pourrai te le dire.

A l'heure du dîner, les deux jeunes gens reparurent au milieu du petit cercle intime de M^{me} Danville. Outre la maîtresse de la maison et M^{me} de Lalande, la belle veuve, il y avait M^{me} de Beauchesne et sa fille Eugénie, vers laquelle Auguste tournait bien souvent les yeux; ce qui faisait rougir la jeune fille et sourire sa mère qu'on aurait prise pour sa sœur aînée. Il y avait encore M. de Moronval, homme de trente-cinq ans environ, et proche parent de M^{me} Danville.

(La suite à un prochain numéro.)

Plusieurs voix : C'est trop tard, la question est résolue.
Le citoyen **DAVID** (d'Angers) propose de frapper une médaille en l'honneur des membres du gouvernement provisoire. (On rit).
Une voix : Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse.
Le citoyen **DAVID** : Les membres du gouvernement provisoire sont montés des premiers sur la brèche ; ils ont sauvé la France.
La proposition n'a pas de suite.

Le citoyen **FRANÇOIS** dépose un projet de décret portant que les soldats de la réserve, qui sous l'ancien régime avaient contracté mariage, soient à l'avenir dispensés du service militaire.
(Renvoyé au ministre de la guerre).

Un autre membre propose la formation d'une commission générale, composée de douze membres, commission qui serait en dehors des commissions ordinaires. (Renvoyé sur la demande de M. Vivien à la commission du règlement.)

L'Assemblée décide que la commission des travailleurs sera de trente membres ; elle sera nommée aujourd'hui dans les bureaux.

Le citoyen **OSCAR LAFAYETTE** : Je demande que la commission de constitution soit nommée aujourd'hui et en séance publique.

Le citoyen **VIGNERTE** parle dans le même sens.

Le citoyen **BAROCHÉ** : Je viens demander l'ajournement de cette décision. Nous allons nous réunir dans nos bureaux. Eh bien ! c'est dans nos bureaux respectifs que nous discuterons la question de savoir si la commission doit être nommée en séance publique ou autrement.

Le citoyen **SÉNARD** propose de nommer au scrutin de liste un comité de constitution. Ce comité aurait à examiner d'abord le titre du pouvoir exécutif qui pourrait fonctionner.

Le citoyen **BAZE** combat la proposition du citoyen Sénard comme dangereuse et inutile. On ne peut continuer un pouvoir exécutif qui serait l'égale de l'Assemblée et qui pourrait mettre les scellés sur ces portes avant que vous eussiez terminé vos travaux. (Oui ! oui !)

Le citoyen **GERMAIN SARRUT** : Vous ne pouvez pas tirer les conséquences avant de poser les prémisses. Vous voulez faire un pouvoir exécutif pour exécuter quoi ! La constitution ! mais vous ne la connaissez pas encore. (Oui ! oui !)

Le citoyen Tourville prononce quelques mots dans le même sens.
La proposition de M. Sénard est mise aux voix et rejetée à la presque unanimité.

Le citoyen **PRÉSIDENT** : La chambre va se retirer dans ses bureaux pendant une heure.

Le citoyen **GERMAIN SARRUT** : Je viens proposer de nommer la commission des travailleurs en séance publique. Il ne faut pas attendre une minute. Le peuple a faim et il attend.

Le citoyen **PRÉSIDENT** : L'Assemblée a décidé tout à l'heure qu'elle se retirerait dans ses bureaux et qu'elle nommerait deux commissions par bureau.

C'est une confusion insupportable. Les épreuves du règlement seront prêtes, dites-vous, à deux heures. Je suspens la séance.

Le citoyen **TASCHEREAU** : On ne peut pas revenir sur ce que l'Assemblée a décidé.

La séance est suspendue.

A la reprise, la parole est au citoyen Vivien.

La commission du règlement, dit le citoyen **VIVIEN**, a pensé qu'il était impossible de vous présenter un règlement complet avec la rapidité sur laquelle vous avez droit de compter. La commission a pensé qu'elle pouvait sur-le-champ vous présenter les dispositions les plus urgentes sur les mesures nécessaires à la police intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

Voici le projet de décret relatif à la police de l'Assemblée :

Art. 1^{er}. La police de l'Assemblée est exercée en son nom par le président.

Art. 2. Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres de l'Assemblée.

Art. 3. Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiendront assises, découvertes et en silence.

Art. 4. Toute personne qui donne des marques d'approbation ou d'improbation sera sur-le-champ exclue des tribunes par les huissiers chargés d'y maintenir l'ordre.

Art. 5. Tout individu qui trouble les délibérations est traduit sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité compétente.

Art. 6. Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

Ses réquisitions peuvent être adressées directement à tous officiers commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par l'art. 234 du Code pénal.

Art. 7. Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

Les articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

Pendant sur l'art. 6 une discussion s'engage.

M. **CHARAMAULE** trouve insuffisante ou dérisoire la pénalité de l'article 254 du Code pénal (de 1 à 5 ans de prison).

Un membre : En cas de conspiration, je demande que l'officier qui n'obéirait pas, fût regardé comme complice.

M. **VIVIEN** : C'est de droit.

Un membre : Au lieu de mettre tel ou tel article, je crois qu'il faudrait mettre des peines portées par la loi.

M. **VIVIEN** : La commission adhère.

M. **COURTAIS** : Un décret du gouvernement provisoire que le commandant supérieur de la garde nationale fera battre le rappel. Le commandant de la garde nationale ne failira pas à son service. (Allons donc !)

Le citoyen **CLÉMENT THOMAS** : Je demande qu'il soit bien entendu que les colonels et officiers n'auront pas besoin d'attendre les résolutions hiérarchiques. Je dis cela, parce que dans une circonstance récente nous avons reçu un ordre, et au moment où nous allions l'exécuter, on nous a dit qu'il aurait peut-être mieux valu attendre les ordres de l'autorité hiérarchique. (Vive adhésion.)

Le citoyen **VIVIEN** : Notre règlement pourvoit à cela, puisqu'il décide que le président de l'Assemblée pourra requérir sur toutes les parties du territoire.

Sur l'art. 7, le général Baraguay-d'Illiers exprime l'opinion que l'ordre du président soit toujours donné par écrit.

Le citoyen **VIVIEN** : Je ne m'oppose pas à cette rédaction, mais on comprendra qu'il pourrait y avoir inconvénient dans certains cas à exiger que le président donnât un ordre par écrit.

Le citoyen **CAUSSIDIÈRE**, préfet de police, pense qu'il vaudrait mieux que l'ordre du président fût donné par écrit. Le président pourrait avoir des ordres tout prêts et signés d'avance. Le mode contraire pourrait avoir des inconvénients.

La chambre n'accepte pas l'amendement.

L'Assemblée passe à la discussion d'un projet de décret sur la tenue des séances de l'Assemblée nationale.

Les dispositions de ce décret sont extraites de l'ancien règlement de la chambre des députés.

Un long débat s'engage sur la question de savoir si on pourra parler de sa place ou s'il faudra toujours monter à la tribune.

Il est quatre heures, la séance continue.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Par arrêté du ministre de la guerre,
Une commission est instituée pour examiner les droits que peuvent avoir, pour être rappelés à l'activité, les officiers qui sont démissionnaires ou qui se trouvent aujourd'hui en non activité ou en réforme, et qui depuis le 28 février ont demandé à rentrer au service.

Cette commission sera composée ainsi qu'il suit :

Les citoyens de Ludre, représentant du peuple, président ; Michel, lieutenant-colonel d'artillerie de la garde nationale à l'état-major ; Dumont, médecin ; Constantin, chef d'escadron d'état-major, 1^{er} aide-de-camp du ministre ; Clerget, capitaine d'état-major ; Beauvallet, capitaine d'infanterie ; Lanay-Beaurepaire, officier en retraite.

— Par arrêté en date des 5 et 9 de ce mois ont été nommés :

M. Guillemot, chargé d'affaires de la République à Athènes ;

M. Sabatier, secrétaire de légation à Athènes ;

M. Béclard, secrétaire de légation à Lisbonne ;

M. Belcastel, second secrétaire d'ambassade à Rome ;

M. Isambert, aspirant diplomatique à Turin.

— Par arrêté du ministre de la marine et des colonies du 8 mai 1848.

Le citoyen Pary-Papy, conseiller à la cour d'appel à la Martinique, a été nommé directeur de l'intérieur dans la colonie, en remplacement du citoyen Husson, directeur provisoire.

Afrique française.

On lit dans l'*Akhbar* :

La situation politique de l'Algérie continue d'être satisfaisante dans les trois provinces. L'émotion dont les populations avaient été saisies à la suite des événements accomplis en France, tend à diminuer peu à peu devant l'attitude respectable que nous avons pu conserver sur tous les points et par suite de la répression sévère qu'ont subie quelques tribus où s'étaient révélés des ferments de révolte.

La punition exemplaire infligée aux tribus récalcitrantes des environs de Médéah a produit un excellent effet sur les esprits des Arabes de la province, et aucun nouvel incident fâcheux n'a donné lieu à la démonstration de nos forces dans la division d'Alger. La colonne de M. le général Marey, après avoir châtié les Rhlighs et les Beni-Hassen, a continué sa marche dans les contrées du sud de Tittery, afin d'étendre jusque dans les contrées les plus lointaines l'effet moral résultant de l'apparition de nos colonnes. Les nouvelles que nous recevons des premières marches de M. le général Marey dans le sud, nous donnent l'assurance qu'il accomplira pacifiquement sa mission.

Nous avons annoncé que quelques tribus des Beni-Ouragh, situées dans la province d'Oran, subdivision de Mostaganem, avaient refusé de payer l'impôt du printemps. L'aghalik des Beni-Ouragh qui fait partie du grand pâte montagneux de l'Ouarensenis, est un pays extrêmement âpre et difficile ; les populations sauvages de l'habitant se sont montrées de tout temps disposées à la désobéissance et particulièrement les Eudjemâ, Ouled-Defelten, Matmatâa, Mekene-sa, Beni-Tigrine, Khreich et Hallouia, toutes fractions ressortant du commandement de l'aga Mohamed ben-Hadj. Il était urgent d'étouffer sur ce point un foyer de désordre où l'insurrection aurait pu se répandre dans toutes les contrées environnantes. M. le gouverneur-général, informé des dispositions hostiles de ces tribus, avait prescrit immédiatement à M. le général commandant la division d'Oran, de se porter rapidement dans l'aghalik des Beni-Ouragh avec cinq bataillons de sa province, et d'appeler M. le colonel commandant la subdivision d'Orléansville à concourir à ses opérations. M. le général Pelissier était, à la date du 28 avril, au poste d'Hami-Moussa, sur le Riou, avec sept bataillons et six escadrons. Le 30 avril, le général envahit sur trois colonnes le pays des Eudjemâ et des Ouled Defelten qui n'ont point tardé à demander l'aman.

Nous apprenons par dépêche télégraphique, que, le 2 mai, les Matmatlâa et les Mekenessa qui avaient paru vouloir résister sérieusement dans les montagnes inextricables, ont été mis en fuite, et se sont soumis après le combat.

Le général Pelissier espère que l'ordre sera bientôt rétabli dans cet aghalik.

La plus grande tranquillité règne dans toutes les autres parties de la province d'Oran, l'impôt du printemps s'y paie avec facilité de même que dans la province d'Alger.

Dans la province de Constantine il règne encore quelque agitation dans le Zouagha. La razzia exécutée par les Beni-Azzedin, sur les Beni-Tilân, n'a pas eu de suites sérieuses.

Il s'était manifesté depuis quelque temps une sorte d'effervescence dans le Bellezma, à l'ouest de Bathna. Il était nécessaire d'y faire voir notre force ; M. le colonel Canrobert, commandant la subdivision de Bathna, s'est porté de ce côté avec une colonne de 4,500 hommes ; cette sortie a fait rentrer promptement dans l'ordre tous les dissidents ; quelques arrestations ont été faites, et sept des prisonniers les plus coupables ont été envoyés à Bathna. M. le colonel Canrobert a profité de cette occasion pour parcourir toute la partie ouest de sa subdivision ; cette course a produit le meilleur effet, elle a raffermi l'autorité de nos caïds un peu ébranlée par tous les bruits malveillants répandus depuis notre révolution.

Nous recevons les meilleures nouvelles des subdivisions de Bône et de Sétif.

AVIS AUX ABONNÉS. — Nous prions ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai courant, de nous faire parvenir sans retard un mandat sur la poste ou par les messageries le montant du renouvellement de leur souscription, dans le cas où ils voudraient continuer à recevoir le journal.

Les recouvrements par l'intermédiaire des maisons de banque étant devenus difficiles, aucun mandat ne sera tiré sur elles.

Chronique.

Jeudi soir la rue du Boulevard, près les portes de la Croix-Rousse, a été le théâtre de quelques désordres, que l'intervention des *voraces* a fait cesser. Jusqu'à neuf heures et demie, des enfants de dix à quinze ans et quelques personnes plus âgées ont dévasté à coups de pierres la maison du sieur Michel, janséniste. Le dommage fait aux portes, croisées et carreaux est considérable. Le sieur Michel n'a jamais pavé ni illuminé sa maison sous aucun gouvernement, même sous l'Empire, et il a cru devoir agir de même le jour de la fête de la Grande-Côte. De là est venue l'irritation des enfants, excités par des grandes personnes et même par des femmes.

Grâce au prompt secours de la garde nationale, des *voraces*, et de la police, le pillage s'est arrêté ; il paraît même certain qu'abandonnés à eux-mêmes ces petits pillards eussent mis le feu à la maison ; la motion en avait déjà été faite.

D'un autre côté on nous dit que des meneurs dont la mise est celle de personnes aisées excitent les ouvriers terrassiers des chantiers nationaux à se faire augmenter leur salaire. Nous engageons les travailleurs à se méfier des conseils intéressés et perfides que leur donnent des gens qu'ils ne connaissent pas.

— Avant-hier les travailleurs du chantier de Perrache ont arrêté deux voitures chargées de fusils et d'effets de casernement appartenant au 22^e régiment de ligne. Sur la demande de l'entrepreneur des transports militaires une escorte de gardes nationaux et de soldats de la ligne s'est rendue sur les lieux, et les voitures ont été amenées à la Préfecture ; là, les lettres de voiture indiquant le lieu du départ et de la destination du chargement ont été montrées aux ouvriers, qui ont immédiatement consenti à ce que le convoi se rendit intact à Saint-Etienne, ville pour laquelle il était destiné.

— Dans l'assemblée générale des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon du 9 mai courant, MM. Ducruet et Olivier, notaires à Lyon, et Jullien, notaire à Grézieu-la-Varenne ont été nom-

més membres de la chambre de discipline, en remplacement de MM. Laforest et Darriès, notaires à Lyon, et Rousset, notaire à Saint-Genis-Laval, membres sortants.

Le lendemain 10 mai, la chambre a nommé ses officiers et elle est organisée ainsi qu'il suit :

M. Ducruet, notaire à Lyon, président ;
M. Joannard, notaire à Chasselay, premier syndic ;
M. Bourgeois, notaire à la Guillotière, deuxième syndic ;
M. Hennequin, notaire à Lyon, rapporteur ;
M. Olivier, notaire à Lyon, trésorier ;
M. Hodieu, notaire à Lyon, secrétaire ;
MM. Bertholey, notaire à Mornant ; Boiron, notaire à Saint-Laurent-de-Chamousset et Jullien, notaire à Grézieu, membres.

— La 7^e batterie du 14^e régiment d'artillerie, faisant partie de la réserve de l'armée des Alpes, est arrivée mercredi à Valence. Quelques actes d'insubordination s'étant manifestés pendant les dernières journées de marche de cette batterie, M. le lieutenant-colonel Houdaille, commandant l'artillerie de la réserve, crut devoir prendre les mesures suivantes :

Cinquante hommes de la garde nationale et deux cents du 3^e régiment d'artillerie furent placés en bataille dans la cour du quartier Saint-Félix ; la 7^e batterie du 14^e entra dans cette cour et y parqua son matériel. Alors le lieutenant-colonel, s'étant placé au centre des troupes et en face de la 7^e batterie du 14^e, prononça les paroles suivantes :

« Canonniers de la 7^e batterie du 14^e régiment, vous arrivez au milieu d'une population brave, loyale et amie de l'ordre ; vous allez vous trouver en contact d'un régiment qui s'est toujours distingué par son excellent esprit et son admirable discipline. J'ai tout lieu d'espérer que vous vous montrerez dignes d'un pareil entourage. Cependant, quelques actes d'insubordination ont été commis ; il faut qu'ils soient punis. Je vais faire appeler les 10 hommes les plus coupables. Ces 10 hommes seront immédiatement désarmés et conduits à la prison de ville. Je vous ordonne le plus profond silence. Songez bien qu'en ce moment tout acte d'insubordination serait puni avec toute l'inflexibilité que comporte un gouvernement républicain. »

Les 10 hommes sortirent en effet des rangs, furent immédiatement désarmés et conduits à la prison de ville par deux pelotons de notre brave et digne régiment d'artillerie, et tout s'est passé dans un ordre parfait. (Courrier de la Drôme.)

— Le 4 du mois courant, entre cinq et six heures du soir, on a vu au-dessus de l'horizon à Pezenas un nuage de forme étrange. Il a paru aux yeux d'un grand nombre de spectateurs vers le nord-nord-est de ladite ville de Pezenas.

Il représentait une femme gigantesque bien dessinée et en conservant toutes les proportions.

Des paysans nombreux, témoins de ce phénomène, disaient que c'était la Sainte-Vierge, planant sur la France, pour l'investir de sa protection.

Un des assistants prétendit que c'était la déesse de la Liberté ou de la République, et que cette apparition était d'un bon augure pour le gouvernement actuel.

Cette figure s'envola et disparut tout-à-coup au grand désappointement des spectateurs ébahis et fort contrariés de ne pouvoir suivre ses traces.

— Le 7 du courant, quelques désordres ont eu lieu à Dic. De neuf heures du soir à minuit, 150 à 200 travailleurs, cultivateurs et autres, ont envahi plusieurs cafés, où ils ont maltraité quatre ou cinq personnes. De là, ils se sont répandus dans les rues, en criant : *A bas les noirs ! A bas les mouchards ! A bas les rats !* Ces chants et ces menaces se sont prolongés jusqu'à deux ou trois heures du matin. Quelques pierres ont été lancées par les croisés dans les habitations.

Le lendemain, ils se sont portés au tribunal de cette ville, où ils ont troublé l'audience, puis sur la promenade publique en criant qu'ils ne voulaient plus de commissaire de police, que s'ils le rencontraient ils le jetteraient à l'eau. Ce dernier a dû se renfermer chez lui.

Le maire a donné sa démission, et tout le conseil municipal a suivi son exemple. L'autorité informe. Des troupes ont été envoyées sur les lieux.

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« Le premier avocat-général et le procureur de la République se sont rendus dimanche à Lunel et y ont fait opérer l'arrestation de trois des individus contre lesquels des mandats d'arrêt avaient été lancés. Cet acte de fermeté a causé quelque agitation dans la population ouvrière de cette ville, dont les sentiments républicains sont au moins fort douteux. Au départ du convoi qui a ramené à Montpellier les magistrats, quelques désordres ont eu lieu et ont nécessité de nouvelles mesures répressives ; en conséquence, l'avocat-général et le procureur de la République se sont rendus encore aujourd'hui à Lunel pour y assurer le maintien de l'ordre et le respect des propriétés. La population de Lunel s'est fait remarquer dès les premiers jours de la République par sa turbulence et son mauvais esprit ; l'incendie des octrois y a été consommé en même temps que la destruction de plusieurs drapeaux tricolores. Depuis, des bandes organisées envahissent les propriétés privées et imposent leur travail aux propriétaires. Cet abus a persisté, malgré les avis paternels de l'autorité municipale et la prohibition émanée des commissaires du gouvernement. Enfin, la population de Lunel vient de répondre par des actes de rébellion aux tentatives de répression auxquelles on a dû avoir recours après une très longue tolérance. Une telle conduite révèle assez l'esprit de faction et ne saurait, on le comprend, être plus longtemps tolérée. Ainsi donc, que les bons républicains de Lunel, dont les voix ont été jusqu'ici trop peu écoutées, se rassurent ; l'autorité, nous en avons la confiance, ne failira pas à son devoir. »

Le maire provisoire de la ville de Lyon,

Considérant qu'il est urgent de revenir à l'exécution prompte et sévère des règlements légalement en vigueur dans l'intérêt de la sûreté, de la salubrité publiques et de la libre circulation dans les rues, arrête :

Art. 1^{er}. A partir du 20 présent mois, est rendue obligatoire pour tous les citoyens l'observation des règlements de police concernant les objets ci-après :

1^o Comestibles : prohibition de leur vente sur la voie publique ailleurs que sur les marchés.

2^o Bains de rivières et écoles de natation : surveillance dans l'intérêt de la décence et de la sûreté publique.

3^o Fosses d'aisances : désinfection et matériel obligés.

4^o Embarras de la voie publique : suppression des étalages non autorisés.

5^o Charlatans et saltimbanques : défense d'exercer dans l'intérieur de la ville.

6^o Jeux de hasard : prohibition sur la voie publique.

7^o Marchés : surveillance et heure de clôture.

8^o Nettoyement : exécution des règlements généraux et arrosage devant les magasins.

9^o Voitures : Circulation et obligation de prendre la droite.

Art. 2. Les citoyens commissaires de police des douze arrondissements, les préposés du service du nettoyage et autres agents de l'administration sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent, et de poursuivre les contrevenants.

Art. 3. La garde nationale est invitée à prêter son utile concours à l'autorité, dans le même but d'intérêt général.

Le maire provisoire de Lyon, Considérant qu'il importe, à l'approche des chaleurs, de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sûreté publique contre les accidents que peuvent occasionner les chiens errants, arrête :

Art. 1^{er}. Sont remis en vigueur les anciens règlements de police qui interdisent de laisser circuler les chiens sans être porteurs d'une muselière.

Art. 2. A partir du 15 de ce mois, le poison sera jeté dans les rues pour la destruction des chiens errants.

Spectacles du 13 mai 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Cocarde Tricolore, ou la Prise d'Alger, vaudeville. — Le Bouillon d'onze heures, vaudeville. — Père et Portier, vaudeville.

Nouvelles Diverses.

Il paraît certain que la fête nationale du Champ-de-Mars, fixée au 14 de ce mois, est définitivement remise, les préparatifs ne pouvant être terminés pour ce jour.

— On annonce que des ordres viennent d'être donnés à l'arsenal de Narbonne pour l'armement immédiat de tous les points de défense du littoral de l'arrondissement. La batterie qui doit bientôt arriver est chargée de l'exécution de ces ordres. L'arsenal a été autorisé à fournir 1,200 fusils à silex pour l'armement de la garde nationale de notre ville.

— On lit dans l'Océan de Brest le 8 : « Le bruit a couru ce matin qu'un ordre télégraphique arrivé hier soir à la préfecture maritime prescrivait l'immédiat armement des trois vaisseaux le Valmy, le Breslaw, le Tago, et de quelques frégates et bateaux à vapeur. Ce bruit est dénué en partie de fondements. L'ordre d'amener les trois vaisseaux n'est point arrivé au port ; mais seulement des instructions ont été reçues pour terminer le Breslaw et préparer le matériel d'armement de ces trois bâtiments et d'une frégate. »

— On écrit du Mans, le 10 mai : « Hier, la conduite de certains ouvriers des ateliers communaux ayant mis le directeur de la voierie dans la nécessité de suspendre l'atelier du Greffier, les ouvriers de cet atelier se sont mis à parcourir les rues, armés de leurs pelles et de leurs pioches, en proférant des cris inquiétants. »

Le rappel a aussitôt battu et la garde nationale est accourue. Cette démonstration a suffi pour rétablir le calme. »

— On lit dans le Moniteur Universel : « Par un arrêté du Moniteur de la Marine et des Colonies, en date du 27 avril 1848, les gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion prennent le titre de commissaires-généraux de la République française. »

« Les gouverneurs du Sénégal des établissements français de l'Inde et de l'Océanie, les commandants de Mayolle et dépendances et des îles Saint-Pierre et Miquelon prennent le titre de commissaires de la République. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

PRAGUE, 2 mai. — Il y a eu encore des désordres hier dans notre ville. Une rixe a éclaté entre les chrétiens et les israélites. Un enfant

a été tué et plusieurs personnes ont été blessées. L'exaspération arriva à son comble. La garde nationale prit les armes et des patrouilles parcoururent les rues. Vers dix heures du soir seulement le peuple se retira en déclarant qu'il reviendrait le lendemain pour désarmer la garde nationale, qui a, il est vrai, des fusils, mais n'a pas de cartouches. Il ajouta qu'ensuite il se présenterait dans le quartier des israélites. Ce matin, à huit heures, le peuple s'est de nouveau réuni dans la vieille ville. Le 21 il y aura ici un grand congrès slave. Toutes les nations parlant la langue slave sont convoquées, et le parlement allemand sera déclaré non avenue pour les provinces slaves.

FLENSBOURG, 3 mai. — Hier, Frédéricia a été occupé par les troupes fédérales, sans effusion de sang. Nous avons, par conséquent, la clef du Petit-Belt ; mais ce qui est plus important, c'est que la question du Schleswig-Holstein n'est pas devenue de nouveau un objet de négociations diplomatiques. Le général de Wrangel a répondu par un refus formel à M. d'Ebers, qui voulait, de la part de la Russie, procurer un armistice aux Danois. Les officiers Prussiens ont appris cette nouvelle avec beaucoup de plaisir. Devant l'île d'Alsens, les choses sont toujours dans le même état.

HAMBURG, 3 mai. — Mardi dernier, un général suédois est arrivé à Copenhague ; il est chargé d'une mission du cabinet de Stockholm auprès du gouvernement danois. Quelques milliers d'hommes de la réserve sont partis, il y a quelques jours, de Copenhague pour l'armée danoise, qui se réunit probablement dans l'île de Fionie.

ESPAGNE.

Voici une dépêche télégraphique datée de Madrid, le 7 mai : « Les révolutionnaires ont fait, ce matin, la dernière et la plus désespérée tentative. Ils avaient séduit quelques soldats, mais ils ne tardèrent pas à reprendre leur rang et les rebelles à fuir lâchement. »

« La garnison s'est admirablement conduite et le peuple en masse a aidé le gouvernement. La tranquillité a été rétablie à onze heures du matin. »

Inutile de dire que cette dépêche télégraphique ne doit être accueillie qu'avec la plus grande réserve. Tout ce qui nous vient des rois et surtout de la misérable race des Bourbons nous est à bon droit très suspect.

POLOGNE.

On écrit des frontières de Pologne, près de Kalich, le 30 avril : « On ne peut ni entrer dans le pays, ni en sortir. La frontière est garnie de cosaques et de hussards. Des patrouilles parcoururent les routes. 18,000 hommes sont échelonnés de Kalich à Beisern. Il y a 3 batteries et 800 canoniers. Le jeune Paskewits fait partie de ce corps d'armée comme capitaine. Le bruit s'est répandu parmi les troupes russes qu'elles marcheraient contre les Français, ce qui leur inspira une terreur panique. »

« Kalich est rempli d'espions. Toutes les lettres sont décachées. » 66 personnes ont quitté le royaume de Pologne clandestinement. On sait que les officiers russes de la garnison de Varsovie, arrêtés pour avoir conspiré, étaient déjà parvenus à enclouer les canons de la citadelle. 55 conjurés sont arrêtés. 5 ont déjà été fusillés. »

— Le soulèvement de la population polonaise du duché de Posen est devenu général. Il faut s'attendre à une guerre sérieuse, quoique la Prusse puisse disposer contre les Polonais de forces immensément supérieures.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le 12 mai, à midi, il a été perdu, dans le trajet de la place Saint-Nizier, à la barrière de Vaise, le long de la rive droite de la Saône, le congé et l'acte de naissance du sieur FAIVRE (François-Xavier), ainsi que deux certificats.

On est prié de les rapporter au portier de la maison, place Saint-Nizier, n° 4.

Nous recommandons d'une manière toute particulière aux maîtres qui s'occupent des fournitures et des équipements pour garde nationale à Lyon et dans le département du Rhône, la maison **Bousson et Meyer**, fabricants de ces articles à Paris et dans l'un des associés. M. MEYER vient d'arriver dans cette ville avec une belle collection d'échantillons à des prix très avantageux.

M. MEYER demeure rue Saint-Pierre, n° 4, et est visible tous les jours de deux à cinq heures.

BÉGAÏEMENT. M. V. DECYL prévient les personnes atteintes de bégaïement, qui se sont déjà adressées à lui, que son départ étant fixé au 20 du courant, il réduit de moitié, en faveur de la classe ouvrière, le prix de ses soins, exigible seulement après la guérison. Il est inutile de rappeler ici que sa méthode ne comporte ni remèdes ni opération, et que quelques jours suffisent pour se débarrasser de tout vice de prononciation.

Il demeure cours de Broches, n° 1, au 2^e, première maison à droite en sortant du pont de la Guillotière, où il est visible tous les jours de midi à quatre heures.

Bourse de Paris du 11 mai 1848.

La bourse était ferme à l'ouverture; mais, à partir de deux heures, la baisse a été forte. Le 5 0/0, qui était hier à 80, a fait 80 et 48 25, et fermé à 49. Le 5 0/0, qui a fermé hier à 75, a varié de 74 à 72 25, et reste à 75 75.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	50	49
Quatre pour cent français.	63	63
Quatre et demi pour cent.	74	73 75
Cinq pour cent français.	68 1/2	68 1/2
Cinq pour cent belge (1842).	72	72
Cinq pour cent napolitain.	55 1/2	55
Cinq pour cent romain.	1410	1410
Banque de France	116 25	115
Saint-Germain.	416 25	420
Versailles (rive droite).	405	405
Versailles (rive gauche).	547 50	550
Paris à Orléans.	440	400
Paris à Rouen.	200	197 50
Rouen au Havre.	210	215
Strasbourg à Bâle.	90	87 50
Orléans à Vierzon.	247 50	245
Orléans à Bordeaux.	593	593
Chemin du Nord.	545 75	546 25
Paris à Strasbourg.	535	532 50
Tours à Nantes.	553	553 75
Paris à Lyon.	506 25	502 50



Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	530	530	530	530	530	530
prime d. 10						
Paris à Rouen.	403	403	403	403	403	403
prime d. 10						
Avignon à Marseille						
prime d. 10						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10						
Chemin du Nord						
prime d. 10						
Paris à Lyon	507 50	506 25	507 50	506 25	507 50	506 25
prime d. 10					310	
Mines de la Loire.	217 50	218 75	217 50	218 75	217 50	218 75
prime d. 10						
RENTES. — 5 0/0, 75.						

LYON.—Imprimerie de BOURS Y FILS, rue Poulallerie, 49.

COPAHINE MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cellier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seulement il guérit en 6 jours les écoulements sans douleurs, colloques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 142, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3570)

AVIS.

Un homme de bonnes mœurs et d'industrie désirerait faire la commission dans quelque partie de commerce que ce soit, surtout en passementerie, rouennerie, bonneterie, quincaillerie et librairie. Il donnera en entrant 100 f. de cautionnement pour garantie, du jour de son entrée en place, assurés dans la maison où il serait.

S'adresser au restaurant de Bellecour, place Lévis, n° 1. (1958)

MANUFACTURE D'ARMES BLANCHES.

A. Granger-Primard et C^o,

A la Bernarie, près Saint-Etienne (Loire).

(1956)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

Grand Déballage

DE PAPIERS PEINTS,

Hôtel du Havre, rue Saint-Dominique, n° 3, au 1^{er}.

Ce dépôt est établi pour quatre mois seulement, dans le seul but avoué du fabricant d'écouler une masse de produits dont l'expédition a été suspendue par suite de la crise commerciale. Cette vente au détail aura lieu au prix réel de fabrique poussé jusqu'aux dernières limites du bon marché.

En renonçant au bénéfice que présente ordinairement le détail, la vente se fera au prix fixe et au comptant.

L'ouverture du magasin est fixée à jeudi 11 mai. (1945)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

4^e versement de 25 francs.

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'appel du 4^e versement, suspendu momentanément en vue des projets de reprise des chemins de fer par l'Etat, doit être effectué sans retard.

Le conseil d'administration invite en conséquence MM. les actionnaires à faire ce versement de 25 fr., duquel seront déduits 5 fr. pour intérêts échus au 1^{er} mars.

Les versements continueront à être reçus à Lyon, au bureau de la Compagnie, grande rue des Feuillants, n° 7, de dix heures à une heure. (2694)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat-Menier** se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

SUITE DE COMMERCE

à céder pour cause de santé.

Une spécialité lucrative, ayant peu de concurrence, offre une garantie positive. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Verzet, rue Bât-d'Argent, n. 12. (1960)

PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix

Michel et C^o, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 45.